

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies : 4

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Sujet : Sud global et ordre mondial

Courant septembre 2024, l'administration américaine s'est dite favorable à une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) impliquant l'octroi de deux sièges de membres permanents à des pays du groupe Afrique, d'un siège de membre supplémentaire à un pays du groupe Amérique latine et d'un siège de membre supplémentaire pour les îles du Pacifique. Cette proposition de réforme a notamment pour but de répondre aux critiques jugeant les institutions onusiennes peu représentatives du poids actuel des pays du Sud dans les relations internationales.

La notion de « Sud global » s'est généralisée au cours des deux dernières décennies dans le vocabulaire des relations internationales, perçant la suite des dénominations parfois jugées péjoratives de « pays du tiers-monde » selon l'expression forgée par Alfred Sauvy dans les années 1960, ou de « pays du Sud ». Le Sud global est donc réputé englober les pays situés dans les deux tiers Sud de la planète, et qui présentent la caractéristique commune d'avoir

N°

1..114

subi une forme de domination occidentale au cours des XIX^e et XX^e siècles, et d'être désormais sur la voie de l'émergence économique. La notion de « Sud global » n'est donc pas purement géographique puisqu'elle exclut des pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, et qu'elle comprend la Corée du Nord mais pas la Corée du Sud.

L'« arche mondiale » peut lui être définie comme l'encadrement institutionnel des rapports de force qui opposent les États dans les relations internationales. Son architecture actuelle, héritée des conséquences de la Seconde guerre mondiale, s'incarne principalement dans l'Organisation des Nations unies (ONU) établie en 1945 à la conférence de San Francisco, et dans ses institutions, CSNU en tête. Si l'intend donner la primauté au droit international et au règlement pacifique des différends (titre VI de la Charte des Nations unies), cet arche mondiale est le reflet d'une certaine hiérarchie des puissances que remet aujourd'hui en cause le développement démographique, économique, militaire et politique des pays du Sud.

Or jusqu'à aujourd'hui, les institutions qui forment l'architecture de l'arche mondiale se sentent revêtues peu capables de se reformer pour assurer une meilleure représentation du Sud, en témoigne la présence de la seule Chine parmi les cinq membres permanents du CSNU. Cette inertie renforce l'attrait pour des constructions politiques alternatives auprès des pays du Sud, à l'image des BRICS+, et affaiblit la crédibilité de l'arche mondiale incarnée par l'ONU et dont les dysfonctionnements réels ne sauraient

masquer les vraies nécessités en faveur du développement et de la paix. Ce déséquilibre est facteur de tensions et peut être utilisé par certaines puissances comme la Russie à des fins d'instrumentalisation. Pourtant, la réalité du Sud global est celle d'une certaine de pays avec des intérêts et des objectifs différents voire contradictoires, dont l'unité de façade ne peut seule permettre l'émergence d'un nouvel ordre international.

Dès lors, l'émergence supposée d'un « Sud global », accélère-t-elle la transition d'un ancien vers un nouvel ordre mondial ?

Partageant le sentiment d'être marginalisés par l'architecture institutionnelle de l'ordre mondial hérité de la Seconde guerre mondiale, les pays du Sud s'unissent effectivement à travers des initiatives internes et externes à l'Onu dans le but d'y refaire leur poids (I)

Toutefois, l'hétérogénéité du « Sud global » porte en réalité les germes de violentes oppositions au sein d'un ordre mondial dont l'architecture institutionnelle se doit d'être modernisée sous l'impulsion d'acteurs comme la France ou l'Union européenne (II)

•
x x

Les bases de l'ordre mondial contemporain sont l'héritage d'une période où les pays du Sud étaient notablement sous-représentés (19^e)

Les prémices de la constitution d'un « ordre mondial », apparaissent avec le début d'une vraie mondialisation au XIX^e siècle, sous l'impulsion de l'expansionnisme colonial et commercial européen puis occidental. D'une certaine manière, le congrès de Vienne de 1815, s'il doit régler la question des frontières et des rapports de force en Europe, inaugure la tradition d'ajuster institutionnellement les relations interétatiques. L'émergence d'un véritable « ordre mondial », sonclément l'existence d'une « communauté internationale », prend logiquement place dans une Europe qui domine le reste du monde à la fin du XIX^e siècle, notamment au travers des conférences de La Haye, et surtout à la fin de la Première guerre mondiale avec l'établissement de la Société des Nations (SDN) en 1919 et d'institutions apparentées comme la Cour permanente de justice internationale (CPJI) fondée en 1922. Aussi, le conseil de sécurité de la SDN ne compte que le Japon comme pays non-européen alors que la majorité des pays du Sud sont encore intégrés aux empires coloniaux.

Ces institutions qui servent de base à l'ordre mondial qui prévaut encore aujourd'hui naissent elles à l'issue de la Seconde guerre mondiale avec la création de l'ONU et d'institutions apparentées. Elles consacrent les pays vainqueurs des puissances de l'Axe comme puissances dominantes de cet ordre symbolisé par l'attribution de sièges de membres permanents au CSNU aux États-Unis, à la Russie, au Royaume-Uni, à la France et à la Chine. À l'époque,

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies : 4

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

L'attribution d'une telle place à cette dernière est d'ailleurs contestée et celle-ci sera d'abord reconnue à la République de Chine réfugiée à Taïwan depuis 1949 avant de revenir à la République populaire de Chine (RPC) en 1971. Ces institutions majeures du système onusien, à commencer par les institutions financières que sont la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI), sont dirigées par des Occidentaux pour la grande majorité, en l'espèce pour les deux mentionnées par un américain et un européen. Le poste de secrétaire général des Nations unies échait également d'abord à des Européens.

Ce déséquilibre dans la représentation n'est initialement pas tout à fait injustifié, dans la mesure où nombre de pays du Sud n'ont pas encore obtenu leur indépendance, et où leur poids dans les rapports de force internationaux est effectivement limité. Pour comparaison, le Nigeria ne comptait que 50 millions d'habitants en 1950 contre environ 220 aujourd'hui. De même, le G7 formé par les principales puissances occidentales en 1975 représentait alors près des deux tiers du PIB mondial, contre un tiers en 2023. L'architecture onusienne s'est d'ailleurs en partie adaptée

à la montée en puissance des pays du Sud comme en témoigne l'élargissement du CSNU de 11 à 18 membres en 1960 et leur intégration dans l'Assemblée générale (AGNU) au fur et à mesure de leurs indépendances. La fin de la Guerre Froide en 1991 a même pu laisser passer à l'émergence naturelle d'un ordre mondial uni par les principes de démocratie et d'économie de marché. Dès la fin des années 1990, les pays du G7 ont impulsé la création d'un « G20 » intégrant les grandes puissances émergentes du Sud et celui-ci tient un sommet annuel au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement depuis 2009. Toutefois cette logique de « club » a aussi été critiquée pour ne pas vraiment intégrer l'ensemble du Sud, à l'image des propos du SNU Ben-Aï-Moon se prévalant de soutenir avant tout la gouvernance internationale au sein d'un « G193 », soit le nombre d'Etats membres des Nations unies.

La marginalisation relative des pays du Sud dans l'ordre international les pousse à s'unir pour peser davantage (IB)

Dès l'instauration du système bipoles et de la dominance de la logique de confrontation Est-Ouest dans les relations internationales, des pays du Sud ont manifesté leur désir de pouvoir représenter eux-mêmes leurs propres intérêts au niveau international. Cette dynamique s'est traduite par la création du mouvement des non-alignés (MNA) à Bandung en 1955, rassemblant la majorité

des représentants des pays du Sud déjà indépendants. De même face au G7, s'est formé à l'Onu un « G77 » pensé pour défendre la représentation de tous les pays au niveau le plus élevé de prise de décisions internationales.

D'une part, les pays du Sud réclament collectivement depuis la fin de la Guerre Froide, une meilleure représentation à l'Onu et dans ses institutions. En 1996, la proposition Razali, du nom d'un diplomate algérien, envisageait ainsi l'élargissement du CSNU avec des sièges de membres permanents pour des pays du Sud. De même en 2005, les pays africains se sont accordés lors du Censensus d'Ézulwini pour n'accepter une réforme du CSNU que si elle comprenait l'octroi de quatre places de membres aux pays du continent, dont deux de membres permanents. Les pays du Sud ont également obtenu la tête d'un nombre grandissant d'instances onusiennes, même si la Chine occupe dans cette catégorie une place prépondérante en plaçant ses diplomates à la tête de l'Assemblée pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Depuis la fin de la Guerre Froide il est aussi notable que deux SCNU aient été élus de pays du Sud, en l'espèce l'égyptien Boutros Boutros-Ghali porteur d'un projet ambitieux de réforme avec l'Ajenda pour la Paix en 1997, et le ghanéen Kofi Annan distingué par le Prix Nobel de la Paix pour ses actions. Enfin, les pays du Sud fournissent la majorité des troupes onusiennes de maintien de la paix.

D'autre part, les pays du Sud multiplient

Les initiatives communes en dehors de l'architecture
musicienne afin de peser différemment sur
l'ordre mondial. Parmi ces initiatives figure
notamment la constitution des BRIC (Brésil,
Russie, Inde, Chine) en 2009, devenus BRICS en
2011 avec l'intégration de l'Afrique du Sud puis
BRICS+ en 2023 avec l'intégration de cinq
nouveaux membres (Iran, Émirats arabes unis,
Arabie saoudite, Égypte et Éthiopie). Ce forum
se double de véritables institutions à l'image
de la Nouvelle Banque de développement comparée
à l'ancienne présidence du Brésil Dilma Rousseff.
Son ambition est de contrebalancer l'influence
occidentale dans l'aide au développement, dont
les travaux ont par ailleurs été dénoncés par
des chercheurs comme la britannique Ombisa
Moyo dans l'Aide fatale. En outre, des structures
institutionnelles régionales se développent au sein
des pays du Sud, de l'Union africaine à l'ASEAN
en Asie du Sud-Est, en passant par le Mercosur
en Amérique du Sud. Enfin, les pays du Sud
tiennent de plus en plus de sommets multilatéraux
excluant les pays du Nord, comme en témoignent
le premier sommet Arabie saoudite - Afrique en
2023 ou les sommets Afrique - Chine auxquels
est toutefois systématiquement invitée la Soudan.

Enfin sur un autre plan, les pays du Sud ont
tendance à autonomiser leurs politiques
étrangères vis-à-vis de l'Occident, quitte à
s'insérer artificiellement à son encontre. Les
récents votes à l'ONU au sujet des guerres
en Ukraine et au Proche-Orient illustrent la
sensibilité de nombre des pays du Sud aux
rhetoriques anti-occidentales.

*

2

*

N°

8.11.9

Intitulé de l'épreuve : Questions internationales

Nombre de copies : 4

Numerotez chaque
page (dans le cadre
en bas de la page)
et placez les feuilles
dans le bon sens.

Le supposé « Sud global » est en réalité très hétérogène et son unité en faveur de l'émergence d'un nouvel ordre mondial est compromise (TA)

En premier lieu, les pays du Sud présentent des situations politique, économique ou stratégiques souvent très différentes. Ainsi, les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est connaissent une croissance économique et un développement très soutenu, alors que le continent africain dans son ensemble peine à profiter pleinement de ses avantages comparatifs dans la mondialisation. De telles différences influent sur les positions respectives de ces Etats à l'égard des Institutions financières internationales (IFI) ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, le rapport culturel à l'Occident et aux valeurs démocratiques diffère lui aussi, et explique que l'Argentine ait finalement décidé de ne pas rejoindre les BRICS+ en 2023 ou que les pays d'Amérique latine soient plus prompts à défendre Israël à l'Onu. Ceci explique que des pays initialement très éloignés de l'Occident comme le Japon ou la Corée du Sud y soient désormais naturellement rattachés.

N°

9.11.4

Ensuite, les pays du Sud entretiennent parfois entre eux des relations très conflictuelles qui ne facilitent pas la coopération pour l'érection d'un arc mondial alternatif. Si l'Inde et le Pakistan sont des rivaux depuis la partition du Raj britannique en 1947, l'Inde et la Chine s'opposent également à leur frontière dans le Cachemire et dans le Sikkim, comme mis en lumière par les affrontements récents de 2021. En 2017, les Philippines ont de leur côté obtenu gain de cause dans le conflit territorial qui les oppose à la Chine devant la Cour permanente d'arbitrage (CPA), sous que cette décision ne permette une élection des terres en mer de Chine méridionale. Par ailleurs, nombre de pays composant le « Sud global » conservent des traités d'alliance militaire ou de sécurité avec les pays du Nord, particulièrement dans l'Indopacifique voire en Amérique latine au travers du Pacte de Rio.

De même, les États du Sud s'opposent sur la forme que doit revêtir un nouvel arc mondial. D'une part, ils ne s'accordent pas sur une éventuelle réforme du CSNU. Le Brésil compte sur son alliance avec l'Allemagne, l'Inde et le Japon au sein du « G4 » pour obtenir un siège de membre permanent, éventualité que rejettent le Mexique et le Pakistan. De son côté, la Chine est défavorable à tout élargissement du CSNU, notamment à l'Inde, qui pourrait remettre en cause sa position de « héros » du Sud global et donner davantage de poids à un rival direct. D'autre part, nombre d'institutions rassemblent les

pays du Sud sont en réalité dominées par la Chine, à l'image des BRICS+ ou de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). Certains pays africains comme la Zambie se rendent par ailleurs compte des dangers de leur dépendance financière à Pékin.

Enfin, la notion de « Sud global » est largement instrumentalisée dans un intérêt purement national par certains pays. C'est le cas de la Russie ; pourtant pas membre du Sud à proprement parler, qui entend mobiliser une rhétorique anti-occidentale pour appuyer ses revendications territoriales sur son étranger proche. C'est aussi le cas de la Chine, qui espère utiliser ce désir naissant de solidarité méridionale pour déployer son projet des nouvelles routes de la Soie, comme décrit par Peter Fremont dans Les Nouvelles Routes de la Soie.

+

Afin de prévenir la détérioration de l'architecture institutionnelle d'un ordre mondial largement contesté, la France et l'Union européenne doivent soutenir une meilleure intégration des pays du Sud à la gouvernance internationale (G20)

En l'absence de réforme de son architecture onusienne et hors-ONU, l'ordre mondial actuel risque de poursuivre sur sa tendance à la fragmentation et à la polarisation, donnant davantage de pouvoir aux situations de faibles et à quelques puissances hegemoniques dans leur étranger proche, mais nuisant à la bonne représentation de l'intérêt collectif

des pays du Sud. En effet, l'affaiblissement du système onusien emporte avec lui celui de toutes ses organisations sectorielles essentielles au développement et à la stabilité de nombre de pays du Sud, Afrique en tête puisque le continent accueille 6 des 12 opérations de maintien de la paix (OMP). Une organisation comme le Programme alimentaire mondial (PAM), Prix Nobel de la paix en 2020, y est également essentielle. En outre, l'absence de réformes soutient et renforce les discours dirigés contre l'Occident, et son arrogance présumée vis-à-vis des autres civilisations (M. Gourdault-Montagne, les autres ne pensent pas comme nous)

L'architecture de l'ordre mondial doit donc être adaptée. D'une part dans le cadre onusien, où la France doit continuer à soutenir une réforme du CSNU, encore réclamée en août 2024 par les pays africains réunis autour du Sierra Leone. Celle-ci pourrait également s'accompagner d'une limitation de l'exercice du droit de veto par les membres permanents, comme envisagé par l'initiative franco-mexicaine de 2013. De même, il paraît utile d'envisager une réforme des STT, à laquelle a notamment appelé un collectif de 80 économistes issus des cinq continents dans une tribune publiée par le journal Le Monde le 31 juillet 2024, afin d'adopter le caractère vertical et sévère de leurs recommandations et de leur cible à l'égard des pays du Sud.

La France peut également poursuivre dans son initiative de multiplier les formats et les sommets pour avancer sur des questions précises de gouvernance mondiale. Ayant depuis 2017, les One Planet Summit ont

Intitulé de l'épreuve : Questions Internationales

Nombre de copies : 4

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

d' déjà réussi à associer pleinement nombre de pays du « Sud global », en témoignant leurs tenues à Nairobi en 2019 et à Ghréville en 2023. Le Forum Générale Egalité (FGE) de 2019, agencé en partenariat avec le Mexique après près de trente ans d'absence de sommet sur la question de l'égalité femmes-hommes, est un autre exemple de cette gouvernance partenariale sur des sujets précis. L'ambition française de participer au sommet des BRICS+ peut également demeurer, dans l'espoir de briser les frontières qui tendent à séparer les pays du Sud du G7, qui fait lui l'effort d'inviter plusieurs de leurs dirigeants à chaque édition.

Enfin, la France et l'Union européenne doivent poursuivre les efforts amorcés vers la mise en œuvre systématique d'une logique partenariale dans leur rapport avec les pays du Sud. Cette démarche a d'ores et déjà largement inspiré la conclusion des accords de Samoa en 2023 entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la stratégie d'aide au développement européenne « Global Gateway ». Elle

N°

13.17.4

pourrait être approfondie dans l'objectif de faire disparaître les « logiques d'hémisphères », qui opposent artificiellement Nord et Sud selon la prémisse que la coopération avec les pays développés serait un instrument de prédation.

*
x x

La montée en puissance des pays du Sud dans les relations internationales est donc un fait établi, que l'Occident et les institutions internationales reconnaissent en dépit des blocages dans la réforme de la gouvernance internationale. Ces derniers sont précisément la preuve que le « Sud global » est un ensemble hétéroclite peuplé de dissensions et d'intérêts stratégiques divergents, que certaines puissances intéressées tentent de masquer pour tirer parti de l'effet de groupe. La popularité nouvelle de la notion traduit toutefois l'existence d'une véritable dynamique visant à assurer une meilleure représentation des pays du Sud dans l'arène mondiale, dans ses composantes anciennes comme dans ses caractéristiques nouvelles. La France et l'Union européenne ont fait montre de leur disposition à accompagner une certaine forme de transition qui permette de préserver un ordre mondial fondé sur le multilatéralisme.

